

PROJET DE RENOUVELLEMENT ET D'EXTENSION DE LA CARRIÈRE DE SABLES SILICEUX DITE DE LA PETITE BORNE

Communes d'Amponville et La Chapelle-la-Reine (77)

LA SOCIÉTÉ SAMIN

La Société d'Exploitation des Sables et Minéraux SAMIN a débuté son activité en 1913. SAMIN est spécialisée dans l'extraction, le traitement, la préparation et la commercialisation de minéraux industriels (sables extra siliceux, calcaires industriels, dolomies et phonolite) sur huit sites industriels en France auxquels sont rattachées onze carrières. Les minéraux industriels extraits par SAMIN sont destinés à la fabrication de produits indispensables à la vie quotidienne.



SAMIN est un fournisseur majeur de matières premières pour la fabrication du verre. Ses clients, de renommée internationale, exportent dans le monde entier l'excellence des filières verrières françaises. Le développement durable est un axe majeur de la stratégie de SAMIN. L'exploitation des carrières se fait dans le respect de l'Environnement et SAMIN valorise au mieux ses gisements avec la double volonté de préserver les ressources minérales naturelles et de limiter les impacts industriels, en apportant un soin particulier aux projets d'exploitation, de réaménagement et de préservation de la biodiversité.

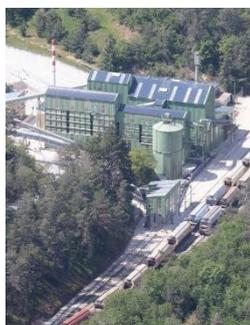
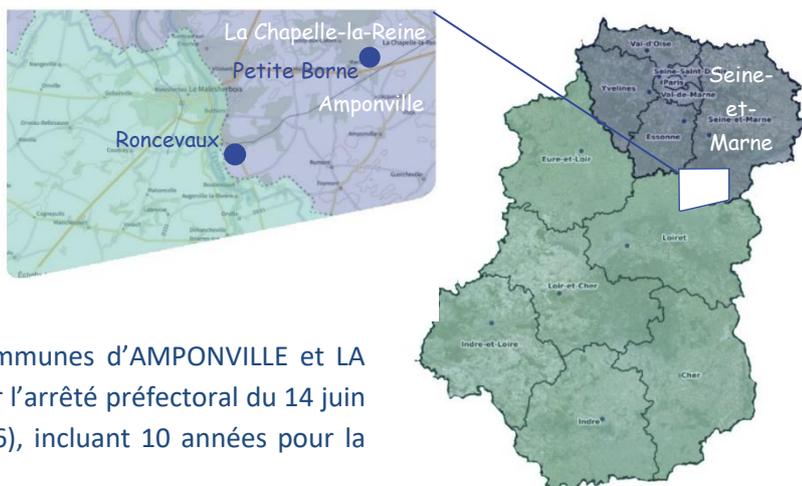
SAMIN est engagée dans la réduction des émissions de CO₂ en développant autant que possible des moyens de transport alternatifs au transport routier. Une part importante des clients est livrée par voie fluviale, ferroviaire ou rail/route et maritime.

LA CARRIÈRE DE PETITE BORNE

SAMIN exploite deux carrières de sables extra-siliceux en Île-de-France dans le département de Seine-et-Marne.

La carrière de RONCEVAUX est située sur les communes de BUTHIERS et BOULANCOURT. Elle est autorisée par l'arrêté préfectoral du 5 décembre 1995 jusqu'en 2030.

La carrière de PETITE BORNE est située sur les communes d'AMPONVILLE et LA CHAPELLE-LA-REINE. Cette dernière est autorisée par l'arrêté préfectoral du 14 juin 2006 pour une durée de 30 ans (soit jusqu'en 2036), incluant 10 années pour la finalisation du réaménagement à vocation agricole.



Une usine de traitement est située sur le site de RONCEVAUX. Cette installation (lavage, coupure granulométrique, dewatering, séchage) permet de répondre aux cahiers des charges exigeants des clients industriels, en particulier pour l'industrie verrière.

Le sable du site de PETITE BORNE est acheminé par camions jusqu'à RONCEVAUX pour y être traité avant sa commercialisation.

Le site dispose d'un embranchement ferroviaire pour 50% des expéditions.

La qualité du sable extra-siliceux de PETITE BORNE permet d'alimenter l'industrie verrière des arts de la table et du verre creux (bouteilles et pots), comme Verallia, Duralex, Pyrex et Vetropack.



LE PROJET DE PÉRENNISATION DE L'ACTIVITÉ DE PETITE BORNE

L'exploitation du site de PETITE BORNE arrive à son terme en raison de l'épuisement du gisement dans le périmètre autorisé.

Afin de pérenniser son activité extractive et l'approvisionnement de ses clients industriels verriers, SAMIN sollicite une demande de renouvellement et d'extension de son autorisation d'exploiter. Les principales informations de la demande sont présentées dans le tableau de synthèse ci-contre.

La demande de renouvellement de l'autorisation porte donc sur la surface actuelle de la carrière, soit 13ha 92a 87ca et la demande d'extension porte sur une surface de 15ha 41a 11ca.

CARACTERISTIQUES	
Activité concernée	Exploitation de carrière de sables de Fontainebleau
Rubriques ICPE sollicitées	A : 2510-1 : Exploitation de carrière de sables D : 2515-1 : Installation de traitement de produits minéraux (crible mobile) d'une puissance maximale de 150 kW
Rubriques Loi sur l'eau sollicitées	D : 1.1.1.0 : Sondage, forage ; [...] (réseau de surveillance) D : 1.3.1.0 : Prélèvement dans une ZRE < 8 m³/h
Durée de la demande	30 ans, dont 20 ans d'extraction et 10 ans dédiés au réaménagement
Surface demandée	29 ha 33 a 98 ca
Surface exploitable	26 ha 48 a 45 ca
Rythme d'extraction	Tonnage maximum extrait par an : 350 000 tonnes Tonnage moyen extrait par an : 250 000 tonnes
Rythme d'apport de matériaux inertes extérieurs	Volume moyen par an : 170 000 m³/an

A : Autorisation D : Déclaration

Tableau de synthèse de l'activité

La surface totale du site sera donc portée à 29ha 33a 98ca (dont 26ha 48a 45ca en surface exploitable).

SAMIN sollicite dans le cadre de cette demande une autorisation d'exploiter 250 000 tonnes de silice par an en moyenne (avec un maximum à 350 000 tonnes par an). Dans le cadre de cette demande, un approfondissement de 9 mètres est sollicité en vue d'optimiser et rationaliser l'exploitation du gisement.



Localisation du projet de renouvellement et extension

L'extraction et le réaménagement seront coordonnés à l'avancement, selon un phasage découpé en 4 phases quinquennales consacrées à l'exploitation et au réaménagement coordonné, puis 2 dernières phases quinquennales consacrées à la finalisation du réaménagement avec une baisse très nette de l'extraction.

La remise en état du site sera réalisée par accueil de matériaux inertes afin de retrouver le niveau initial du terrain naturel sur la majeure partie de la carrière pour un retour à l'activité agricole.

SAMIN conservera en fin d'exploitation et de réaménagement une zone de prairie favorable à la biodiversité.



Projet de réaménagement de la carrière de Petite Borne

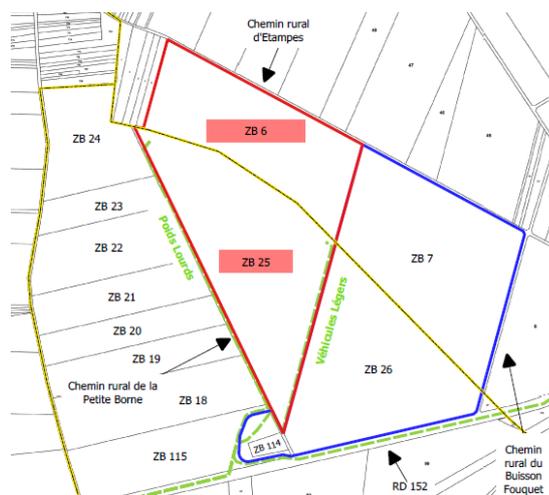
En vue de ce projet de renouvellement et d'extension de la carrière de PETITE BORNE, SAMIN a déposé une demande d'autorisation environnementale unique, incluant notamment une étude d'impacts et une étude de dangers.

Ce projet est soumis à instruction par l'administration et fera l'objet d'une enquête publique.

PLU DES COMMUNES D'AMPONVILLE & LA CHAPELLE-LA-REINE

Les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) des communes d'AMPONVILLE et LA CHAPELLE-LA-REINE sont compatibles avec l'activité de la carrière actuelle de PETITE BORNE, mais doivent évoluer pour l'être avec le projet d'extension.

Une procédure est donc lancée sur les deux communes pour rendre ces documents d'urbanisme compatibles avec le projet d'extension de la carrière sur les parcelles ZB 26, ZB 114, ZB 115 (pour partie) et le chemin rural de PETITE BORNE (pour partie) sur la commune d'AMPONVILLE, ainsi que la parcelle ZB 7 sur la commune de LA CHAPELLE-LA-REINE.



Localisation des parcelles